

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2021_002

OBJET :

GOUVERNANCE

Liste des membres de la CLECT

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléant présent : 1

Procurations : 7

Nombre de votants : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 février 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE
Marie ENJALBERT, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absent excusé :

Frédéric PRADALIER, remplacé par sa suppléante Martine HULOUX

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Liste des membres de la CLECT

Le Conseil Communautaire,

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et les EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Considérant que la CLECT est instituée de droit et se réunit dès lors qu'une ou plusieurs communes sont conduites à transférer une compétence ou lorsqu'une communauté souhaite restituer aux communes une compétence. La CLECT est mobilisée à chaque nouveau transfert de charges, et ceci, quel que soit le montant des charges à transférer.

Considérant que la composition de la CLECT est définie par l'organe délibérant de la Communauté, à la majorité des deux tiers, et doit obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque conseil municipal.

Considérant que le président et le vice-président de la CLECT sont élus parmi ses membres.

Considérant que la loi ne prévoit pas de modalités spécifiques concernant la désignation des membres de la CLECT.

Que, néanmoins, la jurisprudence a considéré que « *les membres de la CLECT doivent obligatoirement être désignés par les conseils municipaux des communes membres, après que le conseil communautaire ait déterminé la composition de la commission.* » (TA Orléans, 4 août 2011- Commune de GIENS).

Vu la délibération CC_2020_119 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 définissant les conditions de la composition de la CLECT.

Considérant que la composition de la CLECT est fixée comme suit :

- La CLECT est composée d'un représentant par commune, soit un total de 38 membres.
- Ce représentant doit être conseiller communautaire titulaire ou suppléant.
- Chaque commune désignera par une délibération du conseil municipal le nom de son représentant au sein de la CLECT.

Vu la délibération CC_2020_171 du Conseil communautaire du 7 décembre 2020 définissant la composition de la CLECT,

Considérant que certaines délibérations des communes ayant été votées postérieurement à la réunion du Conseil communautaire du 7 décembre 2020, il convient de régulariser la délibération relative à la désignation des représentants à la CLECT.

Ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ASTENTION sur 52 VOTANTS)

➤ De fixer la liste des membres de la CLECT comme suit :

AIX-EN-PEVELE	M. Didier DALLOY
ATTICHES	M. Luc FOUTRY
AUCHY-LEZ-ORCHIES	M. Guy SCHRYVE
AVELIN	M. José ROUCOU

BACHY
BERSEE
BEUVRY-LA-FORET
BOURGHELLES
BOUVIGNIES
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT
CAMPHIN-EN-PEVELE
CAPPELLE-EN-PEVELE
CHEMY
COBRIEUX
COUTICHES
CYSOING
ENNEVELIN
GENECH
GONDECOURT
HERRIN
LANDAS
LA NEUVILLE
LOUVIL
MERIGNIES
MONCHEAUX
MONS-EN-PEVELE
MOUCHIN
NOMAIN
ORCHIES
OSTRICOURT
PHALEMPIN
PONT-A-MARCQ
SAMEON
TEMPLEUVE-EN-PEVELE
THUMERIES
TOURMIGNIES
WAHAGNIES
WANNEHAIN

M. Philippe DELCOURT
M. Arnaud HOTTIN
M. Thierry BRIDAULT
M. Franck SARRE
M. Frédéric PRADALIER
M. Vincent LAVALLEZ
M. Olivier VERCRUYSE
M. Bernard CHOCRAUX
Mme Bernadette SION
M. Patrick LEMAIRE
M. Pascal FROMONT
M. Frédéric MINET
M. Michel DUPONT
Mme Odile RIGA
M. Régis BUE
M. Marcel PROCUREUR
M. Jean-Louis DAUCHY
M. Thierry DEPOORTERE
Mme Vinciane FABER
M. Paul DHALLEWYN
Mme Françoise RESZEL-MATHYS
M. Sylvain PEREZ
M. Christian DEVAUX
M. Pascal DELPLANQUE
M. Michel PIQUET
Mme Valérie NEIRYNCK
M. Thierry LAZARO
M. Sylvain CLEMENT
Mme Nathalie DEBIEVE
M. Luc MONNET
M. Jean-Paul VERHELLEN
M. Alain DUCHESNE
M. Alain BOS
M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOURIER



Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le



ID : 059-200041960-20210215-CC_2021_002-DE